

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION  
n° 2020 - 6 - 16

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le 04 DEC. 2020

ID : 085-200023778-20201119-DL\_2020\_6\_16-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires en visioconférence :**  
Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

**Conseillers communautaires absents et excusés :**  
Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

**Pouvoirs :** Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant au marché n° 2018-026  
« Fourniture de matériel reprographique  
lot 1 - copieurs imprimante »**

Par délibération en date du 7 décembre 2017, le Conseil communautaire a décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché alloti de fourniture de matériel reprographique.

La commission d'appel d'offres a décidé le 30 mai 2018 d'attribuer le lot 1 « Copieurs imprimantes » à la société Quadra (49300 CHOLET) pour un montant total de 470 217,13 € HT, soit 564 260,56 € TTC, dont 155 749,00 € HT, soit 186 898,80 € TTC correspondant aux besoins de la Communauté de Communes.

Afin de mieux équiper le syndicat, il convient d'acquérir un copieur selon les détails techniques et financiers suivant :

- une imprimante copieur A4/A3, couleur noir et blanc recto verso pour un coût unitaire de 2 946 € HT,
- Maintenance de cette imprimante copieur de 230 € HT sur la durée totale du marché, compte tenu de l'estimation du nombre de copies et du coût à la page de la maintenance (0,0023 €HT la page noir/blanc et 0,023 € HT la page couleur).

Il convient donc d'établir un avenant n° 5 pour l'acquisition de cette imprimante copieur pour un montant de 3 176 € HT, ce qui portera le montant du marché 2018-026 de la Communauté de Communes à 162 541 € HT soit une augmentation de 4,36 % du marché de base.

**Le Conseil communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-1 et suivants,  
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment ses articles 28, 42-1 et 65,**

**Vu le décret n° 2016-350 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 2 a et 139-6°,**

**Vu l'avis favorable du Bureau lors de sa séance du 21 mars 2019,**

**Vu le procès-verbal du 30 mai 2018 de la commission d'appel d'offres attribuant le marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante » à la société QUADRA,**

**Vu le marché n° 2018-026 de Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante,**

**Vu les avenants au marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimantes » conclus,**

**Vu les crédits inscrits au Budget 2020,**

**Vu le projet d'avenant n°5,**

**Vu l'avis favorable du Bureau du 8 octobre 2020,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1** : d'approuver la passation d'un avenant n° 5 au marché n° 2018-026 de « Fourniture de matériel reprographique – lot 1 copieurs imprimante » visant à acquérir une imprimante copieur pour un montant de 3 616 € HT, ce qui portera le montant du marché 2018-026 de la Communauté de Communes à 162 541 € HT ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 correspondant et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

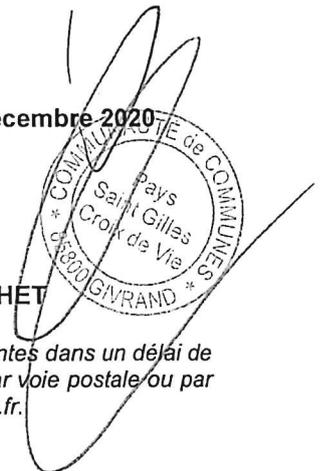
**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 04 DEC. 2020
- de l'affichage le : 04 DEC. 2020
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le 04 DEC. 2020

**Givrand, le 1<sup>er</sup> décembre 2020  
Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*